

**COMPTE RENDU COMMUNICABLE DE LA REUNION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DU LUNDI 21 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le lundi 21 novembre à 17 heures 30, le C.C.A.S. de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mireille MESTRES

Présents : Mireille MESTRES, Anne-Marie BRUNIE, Marie-José MARY, Julien DAMONTE, Yvette PERIOT, Béatrice DELAUNAY, Anne CAVAILLE, Karine GLAZIOU, Marie SCHMIDT, Elyane XENE, Tony LEBLOND.

Absents avec procurations :

Yves PORTEIX qui donne procuration à Mireille MESTRES

Absents excusés : André VALADE, Marc CHARTRER

Absents : Marie ALEXANDRE, Delphine COVILI, Céline FIGUERAS

Mme Anne-Marie BRUNIE a été élue secrétaire.

Mme MESTRES énonce l'ordre du jour. Julien DAMONTE a des difficultés pour participer aux séances le mercredi. Il est décidé de programmer les séances le lundi.

**1) Approbation du compte rendu du CCAS du 14.09.2022.**

Mme MESTRES fait lecture des comptes-rendus communicable et non communicable de la réunion du CCAS du 14 septembre 2022 et les soumet au vote

***L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

- Approuve les comptes-rendus communicable et non communicable du CCAS du 14/09/2022.

**2) Préparation des festivités de fin d'année**

- **Repas des aînés**

Choix du Traiteur

2 devis présentés avec lecture des menus :

- « Axo es bé » 33€ par personne
- « La Deveze » 31€ par personne

Les traiteurs n'étant pas disponibles le samedi 14 janvier, la date retenue pour le repas est le mercredi 18 janvier 2023.

Après discussion, le menu du traiteur « La Deveze » est retenu. Le repas sera offert aux aînés de plus de 75 ans.

La question se pose pour ceux qui ne viendront pas, faut-il leur livrer un panier garni ? Après discussion il a été décidé qu'il n'y aura aucune distribution.

La prochaine réunion aura lieu le 30 novembre 2022 à 18h pour mettre au point l'invitation et établir la liste des invités.

A noter que certains résidents de l'EHPAD Les Valbères assisteront uniquement à l'animation. L'association « Duo Symbiose » sera contactée pour assurer l'animation du repas.

- **Parade des lumières**

Le CCAS offre les goûters et l'animation. Rendez-vous donné à 17h30 aux enfants.

Distribution des bâtons lumineux à partir de 18h devant la mairie.

Circuit dans le centre du village, animations et vin chaud pour les adultes place Combes.

**3) Questions diverses**

Semaine mouvementée

- Mme B. a été hospitalisée à Thuir à la suite d'une agression. Visite des gendarmes et autorisation du préfet pour hospitalisation d'office. La voisine a récupéré son chien.
- M. S. a fait le déni du décès de son épouse. Ses neveux sont venus sur place, on ne sait pas quelle sera la suite.
- Mme D. l'assistante sociale s'occupe d'elle
- M. C. il a l'air de s'adapter à son nouveau logement...
- Famille M. : il faut les contacter tous les mois pour leur donner un bon de 50€

- M. LEBLOND informe que le couple M. M. et Mme S. de l'ESAT ont déposé un dossier de demande de logement. Mme MESTRES va s'en occuper.
- Mme B. loge au camping Mas Manyères à Laroque. Il lui sera conseillé de venir se renseigner en mairie
- La navette fonctionne pour conduire les personnes nécessitant des repas de l'association « Entraide et Partage Albera ». Mme PERIOT évoque le cas d'une personne qui nécessite une aide alimentaire.
- Restos du cœur il faut s'inscrire sur place à Saint André ou Argelès/mer
- Il est évoqué le cas d'une personne Polonaise qui demande une carte de séjour pour obtenir le RSA. Elle sollicite l'aide d'une amie pour récupérer les repas de l'association « Entraide et Partage Albera » à Laroque des Albères
- Mme L. n'est plus couverte par sa caisse mutuelle car elle ne leur a pas répondu. On lui demande reconstituer un dossier. Le CCAS va s'en occuper

**Séance levée à 19h00**

**Affiché le 05 décembre 2022**

**La Vice-Présidente**

**Mireille MESTRES**



**La Secrétaire**

**Anne-Marie BRUNHE**

